



Carte d'identité renouvellement

Par **Lotus violet**, le **04/08/2025 à 18:45**

J'zi perdu ma vieille carte d'identité périmée, alors que ma nouvelle carte et mon passeport viennent d'être refait l'officier d'état civil me réclame 25€ de plus pour cause de cette perte . A t il le droit de me réclamer cette somme vue que mes nouveaux documents sont déjà fait ?

Par **Pierre pauljean**, le **04/08/2025 à 19:15**

bonjour (les formules de politesse ne sont pas une option)

avez vous fait une déclaration de perte au commissariat ou à la gendarmerie?

Par **Visiteur**, le **04/08/2025 à 19:47**

Bonjour,

En cas de perte, le renouvellement de la CNI coute 25 euros.

Par **youris**, le **04/08/2025 à 19:55**

bonjour,

votre CNI avait-elle plus de 10 ans ?

il ne faut pas tenir compte de la prolongation à 15 ans qui n'avait aucune valeur juridique.

salutations

Par **janus2fr**, le **05/08/2025 à 08:43**

[quote]

A t il le droit de me réclamer cette somme vue que mes nouveaux documents sont déjà fait ?

[/quote]

Bonjour,

Pour obtenir la nouvelle CNI gratuitement, vous devez remettre l'ancienne. Si vous ne pouvez pas la remettre, il y a 25€ à payer.

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte-didentite>

[quote]

Le renouvellement de la carte d'identité est uniquement payant en cas de non-présentation de l'ancienne carte nationale d'identité.

[/quote]